

Signature d'un contrat de filière

Dossier de la rédaction de H2o
March 2019

Le contrat de la filière Eau a été signé le 31 janvier 2019 par l'État et les acteurs publics et privés du secteur de l'eau. Le contrat répond à l'existence d'une demande mondiale en nouvelles solutions technologiques et industrielles et au positionnement de la France sur ce secteur stratégique. Les actions structurantes de ce contrat participeront à la réalisation de certains des engagements issus de la première phase des Assises de l'eau pour les services d'eau ruraux et le développement de services et de modèles économiques plus efficaces et sobres en eau :

- développer une plateforme française de l'Innovation pour l'Eau pour soutenir les réflexions de la filière : elle comportera une section qui présentera des solutions simples et robustes adaptées aux territoires ruraux afin de répondre à l'enjeu issu des Assises de l'eau de lutter contre les fuites d'eau dans ces territoires. Pourront y figurer des approches innovantes basées sur les solutions fondées sur la nature et sur des nouvelles approches (zéro déchet, économie circulaire) ;
- constituer une base de données des défaillances et des pathologies associées (fuites en réseaux, incidents, casses, pannes en usine, non-conformités) des infrastructures de l'eau ;
- adapter les compétences aux besoins de la filière eau, notamment en outre-mer où des filières de formation sont à développer sur l'ingénierie de projets.

Dès 2019, les acteurs de la filière apporteront leur concours pour enrichir le centre national des ressources visant à capitaliser sur les bonnes pratiques de gestion patrimoniale des réseaux et à valoriser les techniques innovantes et les solutions d'économies d'eau. Ils contribueront aussi à élaborer un cadre de cahier de clauses techniques particulières, adapté aux communes rurales pour leur permettre de lancer facilement un marché concernant le diagnostic complet de l'état de leur réseau.

Les travaux du comité stratégique de la filière eau seront valorisés dans le cadre de la deuxième séquence des Assises de l'eau se déroulant actuellement, qui vise à mettre en lumière des modèles de développement économes en eau, que ce soit dans les secteurs de l'industrie et des services, de l'agriculture, mais aussi dans les zones urbaines. Les solutions technologiques ont en effet vocation à être déployées en synergie avec celles innovantes mettant en avant les solutions fondées sur la nature, répondant aux enjeux du changement climatique.

Environnement France